

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PERPIGNAN - 6601 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 02/10/2024 - B2024/012614 - 2023 B 01803 - 904 873 270 - Groupemen II

Désignation de l'entreprise : SAS GROUPEMEN II Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
 Adresse de l'entreprise 36 AVENUE EOLE 66100 PERPIGNAN Durée de l'exercice précédent* 15

Numéro SIRET* 9 0 4 8 7 3 2 7 0 0 0 0 2 2 Néant *

				Exercice N clos le, 31 12 2023		N-1 31 12 2022	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
	Frais de développement *	CX	CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
	Fonds commercial (1)	AH	AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	Terrains	AN	AO				
	Constructions	AP	AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU				
Immobilisations en cours	AV	AW					
Avances et acomptes	AX	AY					
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT					
Autres participations	CU	CV	70 374 973	70 374 973			
Créances rattachées à des participations	BB	BC					
Autres titres immobilisés	BD	BE					
Prêts	BF	BG					
Autres immobilisations financières*	BH	BI					
TOTAL (II)		BJ	BK	70 374 973	70 374 973		
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
	En cours de production de biens	BN	BO				
	En cours de production de services	BP	BQ				
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
	Marchandises	BT	BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	670 227	670 227		
	Autres créances (3)	BZ	CA	23 653 330	23 653 330	229	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
	Disponibilités	CF	CG	2 755	2 755	192	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	15 833	15 833		
TOTAL (III)		CJ	CK	24 342 146	24 342 146	421	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		1 077 100	1 077 100		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	95 794 220	95 794 220	421

Renvois : (1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : Stocks : Créances :

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS GROUPEMEN II

Néant *

		Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :4.4....0.5.3....3.7.0.....)	DA	44 053 370	1 500	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	352 161		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	(1 679)		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(548 068)	(1 679)	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK	15 616		
	TOTAL (I)	DL	43 871 400	(179)	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	51 021 617		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 000		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	788 498	600	
	Dettes fiscales et sociales	DY	111 705		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Compte régul.	Autres dettes	EA			
	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	51 922 819	600		
Ecart de conversion passif *	(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	95 794 220	421		
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Ecart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	6 965 569	600		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAS GROUPEMEN II

36 AVENUE EOLE

66100 PERPIGNAN

ANNEXE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

FIDUCIAIRE DU ROUSSILLON
3 RUE HENRI BECQUEREL

66330 CABESTANY

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	10
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	10
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	10
Permanence ou changement de méthodes	11
Informations générales complémentaires	11
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	11
Etat des amortissements	11
Etat des provisions	12
Etat des échéances des créances et des dettes	12
Composition du capital social	12
Autres immobilisations incorporelles	12
Evaluation des immobilisations corporelles	12
Evaluation des amortissements	13
Titres immobilisés	13
Evaluation des créances et des dettes	13
Dépréciation des créances	13
Disponibilités en Euros	13
Produits à recevoir	14
Détail des produits à recevoir	14
Charges à payer	14
Détail des charges à payer	15
Charges et produits constatés d'avance	15
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation de l'effectif moyen	16
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	16
Engagement en matière de pensions et retraites	16
Liste des filiales et participations	17
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Résultats financiers des cinq derniers exercices	18

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société a changé de dénomination sociale et est devenue GROUPEMEN II à compter du 17/10/2023, date à laquelle elle a procédé à une augmentation de capital désormais fixé à 44 053 370 €.

A cette même date, la société a acquis 100% des titres de la SAS GROUPEMEN.

Un financement bancaire à hauteur de 55 000 K€ a été contracté, 50 895 K€ ont été débloqués au 31/12/2023.

A compter du 1er janvier 2024, GROUPEMEN II sera la société mère du groupe intégré fiscalement dont sa filiale GROUPEMEN est tête de groupe au 31/12/2023.

A noter également que le groupe réalise des comptes consolidés. GROUPEMEN II est la société consolidante.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Néant

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations			70 374 973
TOTAL			70 374 973
TOTAL GENERAL			70 374 973

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			70 374 973	70 374 973
TOTAL			70 374 973	70 374 973
TOTAL GENERAL			70 374 973	70 374 973

Etat des amortissements

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant net fin exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices		1 114 080	36 980	1 077 100

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires		15 616			15 616
TOTAL		15 616			15 616
TOTAL GENERAL		15 616			15 616
Dont dotations et reprises exceptionnelles		15 616			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	670 227	670 227	
Taxe sur la valeur ajoutée	204 364	204 364	
Groupe et associés	23 448 967	23 448 967	
Charges constatées d'avance	15 833	15 833	
TOTAL	24 339 391	24 339 391	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	126 617	126 617		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	50 895 000	5 937 750	23 751 000	21 206 250
Fournisseurs et comptes rattachés	788 498	788 498		
Taxe sur la valeur ajoutée	111 705	111 705		
Groupe et associés	1 000	1 000		
TOTAL	51 922 819	6 965 569	23 751 000	21 206 250
Emprunts souscrits en cours d'exercice	50 895 000			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions ordinaires	1.0000	1 500	35 623 113		35 624 613
Actions de préférence cat 1	1.0000		6 667 951		6 667 951
Actions de préférence cat 2	1.0000		1 760 806		1 760 806

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	4 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	670 227
Total	670 227

Détail des produits à recevoir

	Montant
Factures à établir (refacturation FEES)	670 227
Total	670 227

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	126 617
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	746 722
Total	873 339

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Détail des charges à payer

	Montant
INTERETS COURUS	
- Intérêts courus au 31.12.2023	112 606
FACTURES NON PARVENUES	
- Jeantet	7 816
- Fiduciaire	6 000
- Consolidation	15 000
- L'Oxygène	105 000
- Arrêtés comptes bancaires	3 609
- Fees GROUPEMEN	609 297
Frais bancaires à payer	14 011
Total	873 339

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	15 833
Total	15 833

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

GROUPEMEN II

**Société par actions simplifiée
au capital de 44 053 370 euros
Siège social : 36 Avenue Eole, 66100 PERPIGNAN
904 873 270 RCS PERPIGNAN**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JUIN 2024**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à -548 068 euros de la manière suivante :

Origine

Perte de l'exercice :	-548 068 euros
Report à nouveau antérieur :	-1 679 euros

Affectation

Au compte « report à nouveau »	-548 068 euros
S'élevant ainsi à -549 747 euros	

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 JUIN 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

**Certifié conforme
La Présidente
Olivier LOPEZ
Société L'OXYGENE**



GROUPEMEN II

Société par actions simplifiée
au capital de 44 053 370 euros
Siège social : 36 Avenue Eole, 66100 PERPIGNAN
904 873 270 RCS PERPIGNAN

DÉCLARATION ACCOMPAGNANT LES DOCUMENTS RENDUS PUBLICS **(Article L. 232-25 al.2 et L. 232-26 al.2 du Code de commerce)**

Concernant la société suivante :

Dénomination : GROUPEMEN II

Forme juridique : société par actions simplifiée

Numéro unique d'identification - (Siren) : 904 873 270 RCS PERPIGNAN

Représentée par :

Représentée par la société L'OXYGENE, Présidente

Elle-même représenté par son Gérant, M Olivier LOPEZ,

agissant en qualité de représentant(e) légal(e)

étant dûment habilité(e) par les textes régissant la forme de la société ci-dessus à effectuer la certification des documents comptables (art. R. 123-102 du code de commerce)

Déclare que concernant les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023

Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes sans réserve

Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes avec réserves

Le ou les commissaires aux comptes ont refusé de certifier les comptes

Le ou les commissaires aux comptes ont été dans l'incapacité de certifier les comptes

Le rapport du ou des commissaires aux comptes fait référence à quelque question que ce soit sur laquelle ils ont attiré spécialement l'attention sans pour autant assortir la certification des comptes de réserves

M Olivier LOPEZ

